



Alerte de sécurité des médicaments

Risques liés à la sécurité des médicaments signalés par les foyers de soins de longue durée (SLD) en Ontario

Volume 2 • Numéro 1 • Janvier 2023

Faiblesses du processus de révision trimestrielle de la médication

Incident signalé (certains détails ont été modifiés afin de préserver l'anonymat du foyer et du déclarant).

Dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario, les prescripteurs procèdent à des examens trimestriels de la médication au cours desquels ils autorisent les prescriptions nécessaires et s'assurent de la pertinence du traitement médicamenteux de chaque résident. Dans le cadre de cet exercice, une liste des médicaments actuels de chaque résident est imprimée sur un formulaire de révision trimestrielle, où le prescripteur peut indiquer si chaque médicament doit être conservé, retiré, modifié ou interrompu.

Dans un incident récemment signalé, une pharmacie a imprimé le formulaire de révision trimestrielle des médicaments d'un résident à l'avance, de sorte qu'entre cette impression et la révision, de nombreux changements de médicaments ont été effectués pour ce résident, sans être transférés sur le formulaire préimprimé. Heureusement dans ce cas, le prescripteur a remarqué des divergences entre les changements récents et le formulaire préimprimé, donnant lieu à une « échappée belle ». Un incident a été évité de justesse.

L'ISMP Canada a identifié les principaux facteurs contributifs et formulé des recommandations. Il revient aux responsables de l'utilisation sécuritaire des médicaments des établissements de soins de longue durée de déterminer, le cas échéant, les mesures à prendre pour améliorer leurs processus respectifs de gestion des médicaments.

Principaux facteurs contributifs :

- Les formulaires utilisés pour les révisions trimestrielles de la médication sont des documents distincts qui ne sont pas rattachés aux dossiers des résidents ni au processus habituel de prescription.
- L'impression à l'avance du formulaire de révision trimestrielle de la médication fait en sorte que ce dernier peut devenir périmé si des changements de médication sont effectués avant la révision trimestrielle.
- Il n'y avait aucun moyen systématique de s'assurer que les nouvelles ordonnances ou les modifications d'ordonnances récentes apparaissaient sur le formulaire de révision trimestrielle des médicaments.

Considérations en vue d'une amélioration :

- Instaurer une saisie informatisée des ordonnances par le prescripteur avec une fonction intégrée de révision des médicaments en temps réel afin d'éliminer la nécessité d'imprimer à l'avance les formulaires de révision trimestrielle des médicaments.
- Coordonner le calendrier des révisions trimestrielles des médicaments entre la pharmacie (par l'impression en temps voulu des formulaires de révision trimestrielle des médicaments), le personnel infirmier (par des processus de double vérification et de mise à jour manuelle) et le prescripteur (qui remplirait le formulaire de révision juste après l'impression de celui-ci) afin de minimiser le risque que des ordonnances soient manquées entre-temps.
- Formaliser les procédures de mise à jour et de vérification des nouvelles ordonnances reçues entre le moment où le formulaire de révision trimestrielle des médicaments est imprimé et celui où il est rempli par le prescripteur.
- Développer un processus permettant la communication et la collaboration entre les prescripteurs, le personnel infirmier et la pharmacie afin de documenter les révisions trimestrielles de la médication.

Modèle de politique pour la révision trimestrielle des médicaments : <https://ismpcanada.ca/wp-content/uploads/LTC-Model-Policy-4-Quarterly-Med-Assessments.pdf>

Déclarer un incident

<https://ismpcanada.ca/fr/declaration/>

Un résultat de l'initiative Renforcer la sécurité des médicaments en soins de longue durée – <https://ismpcanada.ca/fr/resource/sld/>

Les positions exprimées sont celles de l'ISMP Canada et ne reflètent pas nécessairement celles de la province de l'Ontario.